



## Rupture conventionnelle du contrat de travail

Par norsabah, le 29/05/2010 à 13:17

**Bonjour,**

**je bosses comme auxiliaire de vie pendant 4 ans , je vais bientôt me marier donc je suis obligée de demenager a 1000 km de chez moi pour rejoindre mon future mari , je voudrai s il vous plait me renseigner, est ce possible de la faire et est ce que mon employeur peut l accepter car j ai des charges que je pourrai pas payer si j ai pas les allocations de chômage en attendant que je trouve du boulot apres mon instalation dans ma nouvelle vie merci d avance**